



## Refuse regroupement familiale

-----  
Par RIMERIMOU

Bonjour tout le monde

j ai déposé le dossier de regroupement familiale pour mon mari qui est au maroc le 14/12/2010

le 21/06/2011 reponse défavorable de la prefecture de cergy pour motif ressource insuffisante

mon salaire net 1050? et brute 1500? j ai parlé avec mon employeur il ma fait une augmantation de 20% sur mon salaire

Nous sommes trois personne moi mon mari et notre bébé de 8 mois et je suis copropriétaire

je suis a la recherche d'un avocat pour écrire la lettre de recours gracieux

-----  
Par mimi493

Mais vos revenus des 12 mois précédent votre demande étaient de combien ?

mon salaire net 1050? et brute 1500?

Y a un souci là

En 2010, le SMIC net était à 1.055,42 euros et le brut était à 1 343,77 euros

Si vous gagnez 1500 euros brut, le net est forcément au delà de 1050 euros, donc si vous avez amené des documents avec ces chiffres, il doit, en plus, y avoir soupçons de faux documents.

En tout cas, 1050 euros net, c'est en dessous du SMIC donc ne donne pas droit au regroupement familial

-----  
Par RIMERIMOU

dsl c'est de ma faute alors j'ai vérifier mon bulltin de salire et j'ai trouvé le salaire net 1055,43 et le salire brute 1343,80

-----  
Par mimi493

Mais vos revenus des 12 mois précédent votre demande étaient de combien ?

-----  
Par RIMERIMOU

quand j'ai déposer la demande j'avais que 10 fiche de paie

-----  
Par mimi493

donc voilà le problème. Les revenus sont estimés sur un an donc 10 mois de revenus au SMIC divisés par 12, ça ne fait pas le SMIC mensuel en moyenne. Dommage de ne pas avoir attendu 2 mois de plus pour faire la demande

Vous n'avez plus qu'à refaire une demande